

COMPTES RENDUS

de SEANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2015

Tous les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1 - Comptes administratifs, compte de gestion, affectation résultat du budget communal.

Le déficit global du compte administratif communal est de 4.626,23 €, dû au retard d'encaissement de la taxe d'électricité d'un montant de 11.822,88 €.

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

2 - Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu de 171.414 € pour le budget 2015, les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation : 8,74 %
- Foncier bâti : 9,12 %
- Foncier non bâti : 38,53 %

Monsieur le Maire fait remarquer qu'avec ces nouveaux taux, la Commune de Lestelle-Bétharram continue de faire partie des communes les moins imposées de la plaine de Nay.

3 - Tarifs 2015

Concession cimetière (le m²) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €

- 30 ans : 16 €

- 15 ans : 8 €

Plaçage : (inchangé)

<25 m²: : 7,00 €

entre 25 et 50 m² : 10,00 €

entre 50 et 100 m² : 12,00 €

les 100 m² : 15,00 €

Prêts des salles et du matériel :

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes,
sans chauffage et avec matériel sur place :
la journée : 100 €
le week-end : 300 €
 - location de la salle des fêtes,
avec chauffage et avec matériel sur place :
la journée 185 €
le week-end 470 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €

Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)

Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2015)

- Cantine :
Repas enfant : 2,95 €
Repas des commensaux : 4,35 €
- Garderie : **(inchangé)**

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2013		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20.427 €	45.393 €	45.393 €
2 enfants	23.326 €	51.836 €	51.836 €
3 enfants	26.226 €	58.279 €	58.279 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

Repas à domicile : 7,40 € au 1^{er} mai 2015

4 - Subventions

Le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de la St Jean : 3.500 €

- Association La Corruda : 800 €
- CCAS : 1.500 €
- Centre de Loisirs Pinocchio : 3.500 €

5 - Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2015 : travaux réparation inondations, travaux de voirie et travaux de rénovation de l'église, ...

La section Fonctionnement s'équilibre à 595.946 €, permettant le virement de 61.855 € à la section Investissement. La section Investissement est équilibrée à 517.634 €.

Vote de ce budget primitif à l'unanimité moins 1 abstention.

6 - Cession de bail

Le Conseil émet un avis favorable à la cession du fonds de commerce de la société « Sarl l'Épi de Lestelle » à la société « Eurl Le Soleil Levant » aux mêmes clauses et conditions, à compter du 5 mai 2015.

7 - Déclaration d'intention d'aliéner :

Suite à un projet de vente d'une maison individuelle, sise rue Gaston de Foix, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ce bien.